

Sur la tombe de cette religieuse éminente, dont la grande presse a à peine annoncé la mort et dont la modestie est le glorieux linceuil, nous déposons l'hommage de la haute estime dans laquelle la tenaient ceux qui jugent les âmes à la lumière de la foi et pèsent les œuvres au poids du sanctuaire.

Veillent celles qui la pleurent agréer l'assurance que nous nous associons dans une large mesure à leur douleur et à leur deuil.

LA RECONNAISSANCE PRATIQUE DU FRANÇAIS.

De par la constitution du pays les langues française et anglaise sont officielles et sur un pied d'égalité. C'est le principe théorique auquel déroge trop souvent la pratique. M. Armand Lavergne, député de Montmagny, le champion des droits de la langue française, avait fait adopter à l'unanimité au parlement de Québec l'an dernier un projet de loi obligeant les compagnies d'utilité publique, faisant affaire dans la province, à se servir des deux langues. D'après ce projet *devaient* être écrits ou imprimés en français et en anglais les billets des voyageurs, les bulletins d'enregistrement des bagages, les connaissements, les lettres de voiture, les imprimés pour dépêches télégraphiques, les feuilles-formules des contrats, faits, fournis ou délivrés par une compagnie de chemin de fer, de télégraphe, de téléphone, de transport, de messageries ou d'énergie électrique, ainsi que les avis ou règlements affichés dans les gares, voitures, bateaux, bureaux-usines ou ateliers de la compagnie.

Ce projet, comme on le sait, échoua au Conseil Législatif. L'intrépide député de Montmagny revint à la charge cette année. Il présenta de nouveau son projet de loi, le fit adopter par l'Assemblée Législative et eut la consolation de le voir triompher au Conseil Législatif. Malgré une vive opposition de la part de certains conseillers, la loi du français est entrée dans les statuts de la province de Québec. "C'est là un beau triomphe pour *l'Association de la Jeunesse Catholique*," écrit modestement M. Lavergne, à qui revient la principale part du triomphe, et qui par ses courageux efforts, a ajouté au patrimoine d'honneur et de dignité de notre race. Il a rencontré des sympathies auxquelles il convient de faire large aussi la part du mérite et de la reconnaissance et c'est à bon droit, qu'au lendemain de la bataille, il cite à l'ordre du jour *l'Association de la Jeunesse Catholique*. A elle revient l'honneur d'avoir réveillé le patriotisme par une enthousiaste campagne de pétitionnement au cours de laquelle elle recueillit 475 000 signatures de personnes réclamant une loi reconnaissant pratiquement l'usage du français dans les services d'utilité publique.

"Cependant, comme l'écrit encore le valeureux champion des droits de notre langue, il ne faudrait pas croire que la bataille est finie et